

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du lundi 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage : 16 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – B. Lorand – M. Colas – A. Jégouic – A. Perros – M. Devrand – F. Le Meur – D. Boulaire – F. Udo – Y. Verstraete – E. Penn-Favalier – V. Gaudu – M. Berthaud – A. Messaglio – V. Amato – F. Levêque – A. Chaplain – M. Pignorel – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen – O. Leva & M. Briens formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : V. Amato donnant procuration à A. Messaglio, A. Chaplain donnant procuration à A. Mercier, O. Gallet donnant procuration à M. Briens, O. Leva donnant procuration à G. Tardivel-Kerguen.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

RÉAMÉNAGEMENT DU BOURG DE SAINT-RENÉ - APPARITION DE DÉSORDRES DE L'ESPACE PAVÉ - MISE EN CAUSE DES ENTREPRISES

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire

Par délibération du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a acté la phase PRO des travaux de réaménagement du bourg de Saint-René.

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux.

L'opération de travaux a été divisée en 2 lots :

- Lot n°01 : Terrassement – Voirie – Eaux Pluviales,
- Lot n°02 : Revêtements spécifiques – Maçonnerie – Menuiserie – Espace vert.

Les lots cités précédemment ont été décomposés en une tranche ferme et 2 tranches optionnelles :

- Tranche ferme : carrefour rue Morin/rue des Vergers, jardin de l'église, place des commerçants ;
- Tranche optionnelle n°1 : rue Morin Est et Ouest ;
- Tranche optionnelle n°2 : rue des Domaines et rue des Vergers.

Le traitement des espaces publics portait sur les points suivants :

- Végétalisation/perméabilisation des places de stationnement,
- Différenciation des matériaux selon les usages (routes/voie verte/espace de vie),
- Travail sur l'accessibilité avec suppression des bordures et cheminement accessibles vers les commerces et lieux publics,
- Création d'une identité paysagère propre au centre bourg, tant au niveau des équipements publics, des places, que des espaces d'accompagnement de voirie,
- Suppression du mur d'enceinte de l'ancien cimetière avec maintien historique de quelques murets pour permettre la descente du jardin. Ceci ayant permis une meilleure visibilité des commerces, une ouverture de l'espace public, une meilleure accessibilité, une sécurisation des déplacements doux.

Les entreprises ont participé en 2020 et 2021 au projet de réaménagement du bourg de Saint-René dans le cadre d'un marché de travaux pour la commune d'Hillion.

Le lot n°01 a été attribué à l'entreprise Eiffage Route, Rue de la Ferrère, 22120 YFFINIAC.

Le lot n°02 a été attribué à l'entreprise Jardin Service, ZA Penhoat Nord, 29860 PLABENNEC.

Des courriers, en la forme Recommandée avec Avis de Réception, ont été adressés à l'entreprise attributaire du lot n°02 et aux maîtres d'œuvre, Paysages de l'Ouest et ARTELIA.

En tant que titulaire du lot n°02 « Revêtements spécifiques, maçonnerie, menuiserie, espaces verts », l'entreprise JARDIN SERVICE a procédé à la pose de pavés à joints engazonnés, sur une zone de circulation de véhicules, pour une surface approximative de 100m². Les travaux ont fait l'objet d'une réception avec réserve le 23 février 2021 et sans réserve le 7 juillet 2021.

Aujourd'hui, des désordres affectant cet ouvrage ont été constatés.

En effet, les pavés devenus mobiles, présentent d'importants mouvements et soulèvements créant un risque pour les usagers. Cette situation rend l'espace de circulation difficilement praticable.

Une visite sur site a eu lieu le 6 mars 2026, en présence d'un représentant de cette entreprise et d'un représentant de la commune d'Hillion, afin de constater les désordres.

En conséquence, et au regard de la nature des dommages constatés, qui affectent la solidité de l'ouvrage, la Commune a sollicité une déclaration de sinistre auprès des assureurs, au titre de la responsabilité décennale, ainsi qu'un retour sur les suites données à ce dossier, autant sur des mesures de mise en sécurité, que sur des mesures conservatoires et réparatoires.

A défaut, en l'absence de réponse des intéressés dans un délai de 10 jours, il était prévu d'engager une action contentieuse suite à l'établissement d'un procès-verbal établi par un commissaire de justice.

Aujourd'hui, pour préserver les droits de la Commune, il est nécessaire d'entamer de nouvelles démarches en nommant un expert qui pourra agir en mise en responsabilité des entreprises dans le cadre de leur responsabilité de leur garantie décennale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER la démarche engagée ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à nommer et mandater un expert pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une mise en cause de la responsabilité et de la garantie décennale des entreprises et, à défaut, d'une solution contentieuse ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à poursuivre et à mener toutes les actions nécessaires pour une résolution de ces désordres ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.**

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance

Vincent REBOURS,
Maire

